



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **42**

- représentés : **4**

TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1^{er} octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe M. Joseph GLADY, Adjoint. Mme Stéphanie SAOULIAK, Cons. Mun. M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Pascal BAUER, Maire Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OVERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Léa SCHACH, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun. M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHermanne, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> - -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Denis TOURNEMAINE	ayant donné procuration à Mme Nathalie EBENER
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Claudio FAZIO, Conseiller Municipal de MUTZIG
Mme Mélanie MORE-DESIRÉ, Adjointe de STILL

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20261001-DE-26-93-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2026

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOURVABLES ET CREANCES ETEINTES

N° 26-93

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1617-5 et L.2343-1 et R. 1617-24 ;

VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les instructions budgétaires et comptables M49 et M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables et créances éteintes ;

VU la demande de Monsieur le Comptable Public assignataire du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN, tendant à constater :

✓ d'une part, le caractère irrécouvrable des créances figurant sur :

- la liste N° 7720030833, relative au budget annexe Assainissement,
- la liste N° 7720030633, relative au budget annexe Eau,

✓ d'autre part, les créances éteintes figurant sur :

- la liste N° 7878451633, relative au budget annexe Assainissement,
- la liste N° 7877440933, relative au budget annexe Eau,
- la liste N° 8349762733, relative au budget annexe AAGV,
- la liste N° 8349762533, relative au budget Principal,

VU les états de créances irrécouvrables et éteintes présentés à ce titre et diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 17 septembre 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
constate**

les pertes sur les créances irrécouvrables et éteintes présentées par Monsieur le Comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN, agent comptable de la Communauté de Communes, conformément aux états récapitulatifs suivants :

- **Budget Assainissement** : au titre des redevances d'assainissement impayées :

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Certificat irrécouvrabilité	715,26	60,00	775,26
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	3 130,30	626,06	3 756,36
Combinaison infructueuse d'actes	3,41	0,34	3,75
Décédé et demande renseignement négative	627,25	62,72	689,97
Personne disparue	266,55	26,66	293,21
Poursuite sans effet	5 752,39	608,20	6 360,59
Inférieur seuil poursuite	14,62	1,46	16,08
Surendettement et décision effacement de dette	1 194,21	119,42	1 313,63
Total général	11 703,99	1 504,86	13 208,85

- Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	163,03	16,30	179,33
Surendettement et décision effacement de dette	1 934,48	193,45	2 127,93
Total général	2 097,51	209,75	2 307,26

- **Budget Eau** : au titre des droits d'eau impayés :

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Certificat irrécouvrabilité	318,41	18,23	336,64
Combinaison infructueuse d'actes	203,81	11,21	215,02
Décédé et demande renseignement négative	787,18	45,81	832,99
Personne disparue	314,55	18,62	333,17
Poursuite sans effet	1 297,87	75,73	1 373,60
Poursuite sans effet + inférieur seuil poursuite	62,83	3,70	66,53
Inférieur seuil poursuite	24,33	1,44	25,77
Surendettement et décision effacement de dette	1 450,76	87,61	1 538,37
Total général	4 459,75	262,34	4 722,09

- Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	336,67	20,27	356,94
Surendettement et décision effacement de dette	2 571,57	150,51	2 722,08
Total général	2 908,25	170,77	3 079,02

- **Budget AAGV** : au titre des droits d'eau impayés :

- Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Surendettement et décision effacement de dette	3 954,55	395,45	4 350,00
Total général	3 954,55	395,45	4 350,00

- **Budget Principal** : au titre des droits d'eau impayés :

- Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant T.T.C
Surendettement et décision effacement de dette	1 837,50
Total général	1 837,50

décide

d'admettre les créances irrécouvrables en non-valeurs,

approuve

l'effacement des créances éteintes,

autorise

le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, et notamment à la reprise des provisions constituées pour dépréciation des actifs circulants.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20261001-DE-26-93-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2026

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 02 octobre 2026
- publication sur le site internet le : 02 octobre 2026